

Rencontre des collègues de Paris 1 : échanges sur la LPPR

Sup'Recherche-UNSA a rencontré les collègues de l'UFR27 de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne mardi 10 février. Il s'agissait d'échanger avec eux à propos de la Loi Pluriannuelle de Programmation de la Recherche (LPPR). Nous remercions la direction de cette UFR pour leur invitation.

Notre approche de la question est de ne pas nous centrer sur des suppositions, des procès d'intention... mais cette tâche n'est pas facile car le ministère n'a pas diffusé pas de version (même provisoire) de cette loi. Nous avons donc fondé notre intervention en recoupant les informations issues de différentes sources comme : les lettres de mission de la ministre aux groupes de travail, les trois rapports, les présentations au CNESER du 6 janvier, les rencontres bilatérales et multilatérales ...

A ce jour, quelques éléments saillants dont on peut penser qu'ils seront dans la loi :

- la revalorisation des débuts de carrière
- la création de chaires junior
- mise en place d'un contrat à durée indéterminée de mission scientifique
- une augmentation du budget de l'ANR
- une augmentation du nombre de contrats doctoraux

Si certaines de ces dispositions peuvent être intéressantes, n'oublions pas que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Quelsque unes de nos lignes rouges : **nous ne voulons pas que cette loi aille plus encore vers une dérégulation de l'ESR déjà mise à mal par les ordonnances sur les établissements expérimentaux. Nous sommes attachés à l'existence de**

structures nationales comme le **CNU**.

Les échanges avec les collègues de cette UFR nous ont permis de mieux comprendre leurs attentes et leurs craintes. Ils ont aussi montré que par la manière de conduire les réformes en cours, sans informations fiables sur la base des trois rapports qui n'engagent que leurs rédacteurs, provoque de l'anxiété. Pour rassurer il ne suffit pas de dire que les « *inquiétudes infondées* », sont dues à des « *affirmations souvent erronées*¹ » il faudrait que le ministère diffuse des textes de travail sur la base desquels une négociation pourrait s'engager.

La France se caractérise par un système doublement duel :

- Pour la recherche : Établissements de recherche /vs/ Universités
- Pour la formation : Écoles d'ingénieur / Universités

Et si la question essentielle était d'abord de s'interroger sur la place de chacun, les complémentarités et les collaborations ? Pour Sup'Recherche-UNA l'ESR doit être servie par une fonction publique d'État seule garantie d'une politique publique de recherche et de la liberté académique des acteurs.

Nous nous ferons l'écho de ces échanges lors des prochaines discussions avec le ministère.

1 Propos de F. Vidal rapportés par *Le Monde* du 11 février 2020